

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2018 - 024

Délibération N° DEL 2018_6_5

Séance du 12 novembre 2018

Date de convocation : 29/10/2018

L'an deux mille dix huit , le 12 novembre à 20 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, JOUVE Gilbert, MILLOT Lukas.

Etait excusé : M STERN André

Objet de la délibération : Durée amortissement adressage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'adressage des voies communales a été fait. Le montant de cette opération à savoir 614.39 € a été réglé au compte 2041411 et doit être amorti.

Considérant que la somme est d'un faible montant, le Maire propose aux membres du conseil municipal d'amortir l'opération en un an.

LE CONSIEL MUNICIPAL

Après avoir délibéré à l'unanimité

- DIT que la somme de 614.39 € correspondant à la mise en place de l'adressage communale est réglée au compte 2041411 sera amortie sur 1 an.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à cette opération comptable.

Fait à Roussieux le 12 novembre 2018

Le Maire,
Didier GIREN